

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 04/02/2021

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV du 3/12/2020
3. Personne de référence pour candidat·es transgenres
4. Préparation présentation CASE
5. Formulaire de candidature
6. Budget
7. Plan de communication
8. Formation scrutins et attribution des sièges
9. Divers

COMPOSITION DE LA COMMISSION ÉLECTORALE

Membres étudiant·es :

Magali Legast, présidente	magali.legast@student.uclouvain.be
Célestine Moreau	celestine.moreau@student.uclouvain.be
Sarah Abdelaziz	sarah.abdelaziz@student.uclouvain.be
Sarah-Christelle Derkenne	sarah-christelle.derkenne@student.uclouvain.be

Membres de l'UCLouvain désigné·es par le Vice-recteur :

Auriane Lamine	auriane.lamine@uclouvain.be
Edouard Cuvelier	edouard.cuvelier@uclouvain.be

Suppléant·e :

Représentant le vice-recteur :	
Florence Vanderstichelen, vice-présidente	florence.vanderstichelen@uclouvain.be

Représentant l'administration de la vie étudiante :

Nicolas Gilson	nicolas.gilson@uclouvain.be
Suppléante : Véronique Eeckhoudt	veronique.eeckhoudt@uclouvain.be

Permanent·es de l'AGL en soutien à la commission :

Manon Lits	mlits@aglouvain.be
Donatienne van den Abeele	dvandenabeele@aglouvain.be

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

PROCÈS-VERBAL DU 04/02/2021

Présent-es : Auriane Lamine, Edouard Cuvelier, Florence Vanderstichelen, Nicolas Gilson, Magali Legast, Célestine Moreau, Sarah Abdelaziz, Sarah-Christelle Derkenne.

Excusé-es : /

Invité-es : Manon Lits et Donatienne van den Abeele.

1. Approbation de l'ordre du jour

→ L'ordre du jour est approuvé moyennant l'ajout d'un point de clarification sur la méthode d'obtention des sièges au sein des différents conseils.

2. Approbation du PV du 3/12/2020

→ Le PV est approuvé en l'état et peut être publié sur le site de l'AGL.

3. Point de clarification sur la méthode d'obtention du nombre de sièges au sein des différents conseils

Manque de clarté lors de la précédente réunion : détermination du nombre de sièges au sein des différents conseils élus durant les élections étudiantes.

→ Il y a différentes élections :

- pour les conseils de sites : les permanentes doivent demander.
- pour les conseils de facultés : les permanentes doivent demander le nombre de membres des conseils de faculté et calculer le nombre de sièges en fonction des chiffres donnés.
- pour le conseil AGL : le calcul se fait sur base des reportings de l'université.

Vu l'absence de pouvoir utiliser une liste dynamique, la liste des électeur·trices sera fixée au 28 février et des logins pourront être mis à disposition d'étudiant·es qui se seraient réinscrit·es postérieurement au 28 février, sous réserve d'approbation par la commission électorale.

4. Personne de référence pour candidat·es transgenres

Deux personnes seront mises à disposition via l'adresse mail : genderpolicy@uclouvain.be.

→ La présidente de la commission prend contact avec des personnes et assure un rôle de point de contact pour la suite des opérations électorales.

Intention d'envoyer un mail aux personnes qui sont derrière cette adresse pour avoir un contact avec elles et s'assurer que leur rôle et ce que la commission électorale attend d'elles sont clairs.

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

5. Préparation de la présentation au CASE du 11 février

Présentation du powerpoint qui a été préparé pour le CASE.

→ Précisions sur les changements d'heure qui sont liés à une contrainte technique chez Bluekrypt et visent à lever une ambiguïté.

La commission propose de présenter la Charte des élections au CASE à titre informatif.

6. Formulaire de candidature

Présentation du formulaire de candidature.

→ Un nombre maximal de caractères sera prévu pour les surnoms des candidat-es pour que cela rentre dans la mise en forme du site telle que faite par Bluekrypt.

- Une phrase a été rajoutée sous la mention du genre. Elle précise la publicité des informations.
- Rappel que dans le cadre du RGPD on ne peut demander que les informations utiles.
- Soulève les erreurs de frappe dans le formulaire.
- Précise que ce qu'on doit confirmer c'est que les étudiant-es ont bien pris contact avec la CGEI.
- Proposition de mettre : "j'affirme avoir vérifié avec la CGEI (en prenant contact avec les permanent-es) être dans les conditions d'éligibilité pour me présenter à la CGEI".

Les permanent-es sont chargées de prendre contact avec Mme Remy afin de s'assurer de la conformité de la procédure électorale au RGPD.

7. Budget

Le budget est le même que l'année passée. La notice est sensiblement la même que l'année passée. C'est en attente de confirmation du trésorier de l'AGL.

Possibilité de commander les affiches par le biais des permanent-es mais à confirmer mardi prochain.

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

8. Plan de communication

- Demande de ne pas oublier que ce sont aussi les élections des BDE et qu'il serait chouette d'associer l'UBE. En termes de communication, il y a également une obligation pour le VRAE d'envoyer un mail.
- Avoir une vidéo basique et rapide avec des animations qui expliquent le fonctionnement et qui pourraient être utilisées d'année en année.

S'inspirer d'une vidéo qui existe déjà et qui reprend le principe des élections.

"C'est pas sorcier", une capsule didactique pertinente. Est-ce que la commission a les ressources en interne pour le faire ? Est-ce que la commission peut aussi proposer ça à un-e étudiant-e de le faire ?

→ Court et facile à faire. C'est bien de nous le rappeler et de le rappeler aux autres autorités académiques.

La commission électorale estime que l'enjeu des élections étudiantes est crucial pour l'université dans son ensemble et la communication doit être appuyée au vu de la situation sanitaire et de l'absence physique des étudiant·es sur le campus. Elle insistera sur ce point au CASE et se renseigne d'ores et déjà auprès de l'AREC afin de savoir quels moyens pourraient être mis à disposition de la commission électorale.

9. Formation scrutins et attribution des sièges

Formation sur les scrutins et la méthode d'attribution des sièges dont le powerpoint sera rendu public sur le site de l'AGL par les permanentes.

10. Divers

Aucun point n'est soulevé en divers.